



Conseil municipal du 19 janvier 2015 | Délibération n°10

### **Intervention de Gaëlle ROUGIER au nom du groupe écologiste**

## **Bassin nordique : concevons un bassin adapté aux usages**

Madame la Maire, Cher-e-s collègues,

Voilà revenu le dossier bassin nordique qui la dernière fois entre nous avait suscité quelques débats.

Tout d'abord nous tenons à rappeler que nous partageons le diagnostic du manque réel d'un bassin de nage dans notre ville et ce pour tous les publics ainsi que de la demande croissante de nouveaux usages de la piscine plus tournés vers le sport loisir, détente et santé.

Nous vous l'avions déjà signalé la première fois que ce dossier avait émergé au sein de notre conseil municipal, nous sommes tout à fait favorables à la construction d'un tel équipement. Non, ce qui nous questionnait alors était de nature différente. Cela tenait tout d'abord à la décision de construction d'un bassin extérieur, et ce dans le quartier de Bréquigny, avant qu'une nécessaire réflexion ne s'engage sur l'ensemble des piscines rennaises. Il nous apparaissait prématuré que de décider d'un bassin nordique à Bréquigny avant l'élaboration d'un schéma directeur des piscines à Rennes qui permettrait une analyse plus fine des usages et des besoins par quartier et de la possible articulation des différents bassins déjà existants, et qui donnerait également une vision d'ensemble.

Cette délibération nous permet d'y voir déjà plus clair quant aux objectifs d'un tel bassin en matière d'usages. Le comité d'usagers des piscines rennaises prévu dans cette délibération est une bonne chose et gageons qu'il permettra, même a posteriori, de mettre en adéquation les besoins réels des habitants et ce projet qui reste encore à construire. Car ce n'est pas l'équipement qui fait l'usage mais bien l'inverse et nous sommes particulièrement attentifs à ce que ce projet de nouveau bassin s'inscrive bien dans la vie du quartier en complémentarité avec les autres équipements à l'échelle de la ville, voire de la métropole. Nous avons tous en tête les difficultés que connaît aujourd'hui la piscine de Villejean trop vétuste et très tournée vers une pratique de sport compétition en direction des clubs et qui, de fait, peine à trouver son public en dehors de ces usages-là, on le constate notamment l'été où la piscine est désertée au profit d'autres bassins. Nous restons d'ailleurs persuadés que la piscine de Villejean mérite d'être rénovée et que le projet qui doit désormais animer cet équipement doit être plus tourné vers la vie du quartier.

Le bassin nordique a des avantages indéniables, en termes de confort d'usages, de qualité de l'air, de cadre paysager, de confort sonore.

Simplement si nous pouvons supposer qu'un tel équipement trouvera son public, supposer ne suffit pas lorsqu'il s'agit d'un équipement à plus de 6 millions d'euros. Il nous faut ce schéma directeur des piscines pour une approche rigoureuse et globale des bassins de nage à Rennes, ce n'est qu'à cette condition que nous pouvons soutenir un tel projet.

À terme, il ne serait pas inopportuniste non plus que d'envisager la rénovation de la piscine de Bréquigny dans son ensemble ainsi que la construction de nouveaux vestiaires attendant au futur bassin puisque ceux qui existent sont déjà saturés. Mais alors cet investissement devrait apparaître dès maintenant dans le budget global afin d'avoir une meilleure vision de l'effort budgétaire réel que cela supposerait.

Un schéma directeur permettra également nous l'espérons de mettre à plat les coûts de fonctionnement de ces équipements, notamment en matière de consommation énergétique. La consommation énergétique n'est bien-sûr pas le seul élément à prendre en compte dans les coûts de fonctionnement. Mais si les coûts de maintenance, d'éclairage, de ventilation se voient réduits, cela ne doit pas venir occulter la question énergétique qui dépasse le cadre d'un simple débat budgétaire puisqu'elle pose aussi la question de comment mener une politique d'équipement responsable qui tienne compte des grands défis qu'il nous incombe de relever en matière de sobriété énergétique, de réduction des GES et de protection de la qualité de l'air dans notre ville.

Les Rennais doivent savoir que les 4 piscines actuelles sont d'ailleurs parmi les 10 premiers équipements les plus énergivores, représentant à elles seules plus d'un quart de la consommation énergétique de la Ville de Rennes.

Des études existantes qui réalisent l'analyse comparée de la consommation d'un bassin classique couvert et d'un bassin nordique de taille à peu près équivalente à celui qui est en projet, permettent d'établir une consommation énergétique annuelle supérieure de 13 à 16 % pour le bassin nordique même avec la couverture thermique à elle seule ne permet pas de réduire cet écart.

Vous comprendrez alors que notre attention particulière à la consommation énergétique de ce futur bassin ne soit pas une lubie mais une préoccupation, que nous savons partagée, dans un contexte économique et environnemental qui nous impose la sobriété à tous égards.

Il nous faut l'intervention d'un cabinet d'étude extérieur afin d'optimiser finement les consommations énergétiques et de choisir le type d'énergie le plus approprié.

L'appel d'offre doit absolument porter cette exigence, qui est une exigence politique justifiée au regard des engagements communs qui nous lient au sein de cette majorité.